

Légende

- 1AU: Zone à urbaniser ouverte
- 2AU: Zone à urbaniser bloquée
- Zone à urbaniser ouverte à vocation économique
- Nj: Zone naturelle jardin
- U: Zone Urbaine
- Ap: Zone agricole protégée
- Nc: Zone naturelle constructible
- Ul: Zone urbaine à destination de loisirs
- Ue: Zone urbaine à vocation d'activité économique
- Ac: Carrière
- Nl: Zone naturelle à destination d'activité ludique
- Ah: Zone agricole à vocation d'habitation
- Uep: Zone urbaine à vocation d'équipements publics et collectifs
- 2AUe: Zone à urbaniser bloquée à vocation économique
- Np: Zone naturelle protégée
- N: Zone naturelle
- A: Zone agricole
- Av: Zone agricole cabanes de vignes
- UB: Zone urbaine UB
- Zone urbaine UC
- Ulud: Zone urbaine ludique
- Emplacement réservé
- Elément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19 pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Elément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-23 pour des motifs d'ordre écologique
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Secteur sur lequel une opération d'aménagement d'ensemble est imposée
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Eléments de paysage
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

REGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Commune du Limouxin
Commune de LUC-SUR-AUDE
Échelle : 1/10000



Projet de PLU Intercommunal

